

Le 2 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 2 février 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

01. Mot de bienvenue

Le maire Daniel Coutu demande de prendre un moment de réflexion, souhaite la bienvenue. Monsieur le maire mentionne le décès de madame Jacqueline Leblanc, une ancienne bénévole.

02. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, David Guévin, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Une dizaine de contribuables sont présents à cette séance.

03. Adoption de l'ordre du jour 22-02-2015

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,
Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,
Et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

04. Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2015 23-02-2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue durant le mois de décembre, ayant été transmis et reçu par les membres du conseil municipal, avant le début de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,
Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,
Et résolu unanimement par le conseil,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de décembre et ce sans lecture, avec les corrections suivantes :

P4479 au point 10 : Il faudrait ajouter une note : Que présentement le dossier du règlement d'emprunt #2010-06 est en cours d'analyse et il sera facturé dans un autre règlement de taux de taxation donc il n'est pas inclus dans le règlement #2014-08. L'envoi de ce compte de taxes se fera dans le courant du printemps.

05. Adoption des comptes payés et à payer 24-02-2015

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,
Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,
Et résolu unanimement par le conseil

QUE le Conseil municipal adopte la liste des comptes présentés à la séance régulière du 2 février 2015, au montant de **140 469.36\$**.

Corp. de transport adapté Grand Tronc	7 386.00 \$	Contribution pour l'année 2015	5680
Groupe Ultima inc.		Annulé voir chèque 5686	5681
PG Solutions	7 479.11 \$	Contrat entretien et soutien application du 1-janv au 31-déc-2015	5682
9255-1860 Québec inc. (Promatrice)	4 168.32 \$	3/3 vers. entente remb. taxes à l'évaluation	5683
Jocelyne et Christian Houle, élevage de chiens	172.46 \$	1/2 versement, entente refuge 2015	5684
Marc-André Paysagiste inc.	823.11 \$	Décompte progressif no. 2, retenue 5 % (Biblio)	5685
Groupe Ultima inc.	74 100.00 \$	Assurances 2015 (incluant crédit après ajustement)	5686
Groupe Ultima inc.	- \$	Chèque annulé	5687
TOTAL	94 864.75 \$		

Liste des prélèvements bancaires

Cogeco Câble Québec s.e.n.c.	318.15 \$	Téléphone Hôtel de ville, Caserne, Loisirs et Aqueduc
Hydro-Québec	5 627.80 \$	Électricité édifices municipaux
Télébec	265.45 \$	Téléphone Garage et Bibliothèque
Total payé:	6 211.40 \$	

SALAIRES DES ÉLUS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015 :

Total payé:

SALAIRES DES POMPIERS POUR LE MOIS DE JANVIER 2015 :

Total payé: 4 074.78 \$

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 17 JANVIER 2015 :

Salaires payés	5 081.92 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	1 809.29 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	815.12 \$	Contribution de la semaine
CSST	127.45 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	8 006.28 \$	

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 24 JANVIER 2015 :

Salaires payés	4 019.16 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	2 197.36 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	1 122.05 \$	Contribution de la semaine
CSST	194.58 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	7 705.65 \$	

Total salaires payés 19 786.71 \$

TOTAL PARTIE 1 : 120 862.86 \$

Liste des comptes à payer pour approbation à la session ordinaire du 2 février 2015

ADN Communication	51.74 \$	Renouv. nom domaine 5-janv-15 au 4-janv-16	5688
*Autobus Aston	1 253.22 \$	Inspections PEP	5689

Béliveau Pièces et Accessoires	127.50 \$	Tie rod end ; John Deere	5690
Bonichoix Lavoie	20.26 \$	Nourriture pour chat, eau, papier hygiénique	5691
*Camions Freightliner Drummondville	104.12 \$	Booster à brake; Freight 97	5692
Centre de formation en secourisme du Québec	1 434.89 \$	12 inscriptions pompiers Formation secourisme CSST	5693
*Chauffage P. Gosselin	4 269.41 \$	Mazout garages, Hôtel de ville et diesel/ camions	5694
*CSST	116.97 \$	Pénalité sur remises CSST novembre 2014	5695
Déneigement Forest & Fils inc.	1 352.11 \$	Déneigement édifices municipaux 11 au 24 janvier	5696
Éthier avocats inc.	454.07 \$	Mandat récupération TPS/TVQ au 31 décembre 2014	5697
*Groupe CLR	429.78 \$	Réparation paget, répétitrice/pagets février 2015	5698
*JM Doucet	57.42 \$	Voirie; Support mural et goupille Freight 97 : Tuyaux, collier serrage	5699
Mégaburo	90.97 \$	Pinces, caisses de papier	5700
*Copernic	50.00 \$	Adhésion 2014-2015	5701
*PG Solutions	429.57 \$	Comptes de taxes, enveloppes	5702
*Postes Canada	147.21 \$	Envoi En-Train janvier 2015	5703
Productions de l'Imprimerie	310.43 \$	En-Train express janvier 2015	5704
Promatrice inc.	186.84 \$	Réparation patin Freight 97 et cylindres John Deere	5705
*Québec Linge Co.	151.52 \$ (payé avec crédit)	Nettoyage survêtements/tapis	-
*Restau le Peck	76.60 \$	Souper entrevue Directeur général	5706
*Sel Warwick	2 863.85 \$	Sel à glace pour déneigement	5707
Signoplus	848.72 \$	Extrusion noms de rue, enseignes personnalisées	5708
*Techservice	3 099.27 \$	Trouble sectionneur et installation soft start Poste Principal	5709
*Trans-pneu	508.19 \$	Pose pneu Freight 97 et Pneu pépîne	5710
Vacuum 2000 inc.	616.55 \$	Nettoyage station de pompage	5711
MRC de Nicolet-Yamaska	706.81 \$	2014 Service inspection Donald Brideau	5712
SOUS-TOTAL PARTIE 2 :	19 606.50 \$		
TOTAL PARTIE 1 ET 2 :	140 469.36 \$		

Certificat de crédits suffisants :

Je, *Carmelle L. Dupuis*, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a les crédits suffisants pour payer les comptes présentés à la session ordinaire, tenue le 2 février 2015, au montant de **140 469.36\$**.

Carmelle L. Dupuis
Directrice générale/secrétaire-trésorière

06. Correspondance

1. Gouvernement du Canada

Cour supérieure, chambre civile : Guy Comeau et Ferme Marcotte; L'état de collocation est homologué.

2. Gouvernement du Québec

MDDEL : Copie conforme de la lettre adressée à François Pothier énumérant certains renseignements nécessaires à l'évaluation de notre projet *Demande d'autorisation pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout – Développement Deslandes – Phase II.*

***CSST :** - Nous avons jusqu'au 27 mars 2015 pour nous inscrire au *Grands Prix santé et sécurité du travail.*
- Avis de calcul du taux personnalisé.

Régie des alcools, des courses et des jeux : Hôtel Royal de St-Léonard enr. cession totale des permis pour 1 bar et 1 bar sur terrasse.

***Ministère de la Sécurité publique :** Mise à jour de notre *Liste des ressources municipales.*

***Conservatoire de musique et d'art dramatique :** Invitation à son événement-bénéfice au profit de la Fondation du Conservatoire qui se tiendra le 18 avril prochain à Trois-Rivières.

3. FQM, ADMQ, UMQ, MMQ, COMBEQ, etc.

MMQ : Nous recevrons 10 284 \$ à titre de ristourne.

4. MRC Nicolet-Yamaska

5. Municipalités

6. Organismes locaux et autres

Commission scolaire de la Riveraine :

- Modalités d'installation de l'enseigne. *Nous devons leur retourner une lettre indiquant que nous acceptons les modalités mentionnées dans la lettre.*
- Une réponse à la lettre du 9 octobre 2014 (*nettoyage et profilage du fossé de drainage de la cour arrière*) serait appréciée.

7. Correspondances diverses

John Meunier inc. : Changement de nom au 1^{er} février *Veolia water technologies Canada inc.*

FADOQ : Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les aînés du Québec.

***Bell Mobilité :** Dossier d'information – Consultation publique – Projet de tour pour réseau de télécommunication.

***Association québécoise de gérontologie :** Revue *Vie et vieillissement* offerte en courtoisie.

8. Contribuables

9. Demande d'appui, contribution et invitation

Les Fleurons du Québec : Invitation à rejoindre la grande famille des *Fleurons du Québec.*

***Association de paralysie cérébrale régions Mauricie et Centre-du-Québec :**
Demande de don.

10. Offres de services

Tetra Tech : Offre d'assistance à la définition des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

***Les entreprises Bourget inc. :** Appel d'offres abat-poussière 2015.

07. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

08. Autorisation de paiement pour le 1^{er} décompte relatif aux travaux de correction du talus du ponceau du rang Haut-de-l'Île (Tempête Irène) – Excavation Guévin & Lemire inc. – Montant de 50 918.07\$

25-02-2015

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 190-08-2014, la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait accordé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Guévin et Lemire inc., au montant de **43 977.94\$** taxes incluses, pour les travaux de correction du talus du ponceau du rang Haut-de-l'île ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un premier décompte de l'ingénieur, monsieur François Pothier, au montant de 44 286.21\$ plus taxes représentant 100% dudit mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DÉBOURSER à la firme Excavation Guévin et Lemire inc. un montant de 50 918.07\$ taxes incluses pour les travaux de correction du talus du ponceau du rang Haut-de-l'Île, selon les recommandations de monsieur François Pothier, ingénieur.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au budget 2014 au poste budgétaire «*Rép. Ponceau Haut-de-l'Île*» - 03 510 10 741.

09. Autorisation de paiement pour le 1^{er} versement de la quote-part 2015 – MRC Nicolet-Yamaska – Montant de 52 958.90\$

26-02-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une facture au montant de 52 958.90\$ de la MRC Nicolet-Yamaska pour le 1^{er} versement de la quote-part 2015 représentant 34% de la facture totale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,

Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,

Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de la facture #201500034 de la MRC Nicolet-Yamaska au montant de 52 958.90\$ représentant le 1^{er} versement de la quote-part 2015.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au budget 2015.

10. Autorisation de paiement pour la contribution 2015 – CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. – Montant de 13 863.15\$

27-02-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité acceptait, lors de l'adoption du budget 2015, de renouveler la cotisation annuelle 2015 du Réseau Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour un montant de 13 863.15\$, pour une population de 2365 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture numéro 20634 au montant de 12 057.53\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de 13 863.15\$ taxes incluses pour la cotisation annuelle 2015 au Réseau Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «*Cotisation BCP*» - 02 702 30 953.

11. Période de questions (10 minutes)

Début : 19h43

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19h49

12. Ministère des Transports – Travaux 2015

28-02-2015

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,

Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,

Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015.

QUE la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

QUE la municipalité nomme madame Carmelle L. Dupuis, directrice-générale à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

13. Résolution afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – MRC Nicolet-Yamaska

29-02-2015

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston prévoit la formation de 10 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nicolet-Yamaska.

La présente demande d'aide financière est conforme avec le budget 2015 pour la formation de nos pompiers.

14. Dérogation mineure relative à la marge arrière et l'accès au terrain – Monsieur Francis Bellerive de Bel-Rive Investissement inc.

30-02-2015

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Bellerive représentant de Bel-Rive Investissement inc. a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment commercial au 405, rue Principale et le bâtiment aura une distance arrière de 5 mètres de la ligne du voisin et avec un accès au terrain de 19 mètres tel qu'indiqué dans le plan projet #11691 daté du 6 janvier 2015 de l'arpenteur géomètre monsieur Reynald Prince ;

CONSIDÉRANT que selon le règlement de zonage 057-98, à l'article 83 qui indique une marge arrière de 7 mètres du lot voisin et à l'article 55, qui indique une largeur maximale et continue de 11 mètres le long de la ligne de d'emprise d'une rue ;

CONSIDÉRANT que monsieur Bellerive a obtenu une lettre signée par monsieur Simon Lemay, directeur de la Caisse Desjardins Godefroy acceptant la marge de recul de 5 mètres au lieu de 7 mètres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,
Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,
Et résolu unanimement

D'ACCEPTER la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme relative à la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment commercial au 405, rue Principale avec la distance arrière de 5 mètres au lieu de 7 mètres telle que déposée par monsieur Francis Bellerive représentant de Bel-Rive Investissement inc.

D'ACCEPTER la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour un accès au terrain de 19 mètres au lieu de 11 mètres pour des cases de stationnement pour les employés seulement.

QUE le conseil municipal devra sensibiliser le propriétaire à la sécurité de la circulation en affichant les panneaux qui indiquent que ce stationnement est réservé seulement aux employés.

15. Lettre demandant d'élargir le ponceau du 180, route Bureau – Monsieur Michel Pinard et madame Lise Gauthier de la Ferme Lithésia senc

31-02-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre de monsieur Michel Pinard et madame Lise Gauthier de la Ferme Lithésia senc demandant l'autorisation d'élargir le ponceau du 180, route Bureau jusqu'à environ 30 pieds de large ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,
Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,
Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER monsieur Michel Pinard et madame Lise Gauthier de la Ferme Lithésia senc à faire les travaux d'élargissement du ponceau du 180, route Bureau jusqu'à environ 30 pieds de large.

QUE les frais pour ces travaux seront à la charge des propriétaires et que monsieur Serge Auger, inspecteur des travaux publics devra faire la vérification des travaux si cela est conforme avec le règlement sur les entrées.

QU'une copie du règlement #2011-04 relatif à l'entretien de fossés, entrées privées et de ferme soit envoyée aux propriétaires.

16. Résolution afin de demander à Ludolettre de rembourser l'aide financière de 20 000\$ remis pour le projet de la construction neuve

32-02-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait accordé une aide financière de 20 000\$ sur 2 ans à Ludolettre, pour la construction d'une nouvelle bâtisse ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait, par sa résolution numéro 28-01-2013, accordé une aide financière de 10 000\$ comme 1^{er} versement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait, par sa résolution numéro 11-01-2014, accordé une aide financière de 10 000\$ comme 2^e versement ;

CONSIDÉRANT que le dossier de construction d'une nouvelle bâtisse est en suspend pour le moment ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER à Ludolettre de retourner le montant de 20 000\$ de l'aide financière que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston leur avait accordée.

QUE si Ludolettre présente à nouveau un projet, le conseil municipal étudiera le projet.

17. Varia :

- a) **Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 2015-03 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur (trice) général (e) et la création d'un poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe**

AVIS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère *Maude Lemire-Comeau* qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé pour adoption, un règlement #2015-03 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur (trice) général(e) et la création d'un poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

- b) **Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 2015-04 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaires**

AVIS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère *Diane Paquette* qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé pour adoption, un règlement #2015-04 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

- c) **Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 2015-05 concernant la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses par des fonctionnaires municipaux**

AVIS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller *Mario Laplante* qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé pour adoption, un règlement #2015-05 concernant la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses par des fonctionnaires municipaux.

18. Période de questions (10 minutes)

Début : 19h59

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20h20

19. Levée de l'assemblée
33-02-2015

Il est proposé par la conseillère *Diane Paquette*,
Appuyé par le conseiller *David Guévin*,
Et résolu unanimement

DE LEVER la séance à **20h21.**

Daniel Coutu, maire

Carmelle L. Dupuis
Secrétaire-trésorière